

## Convention de Partenariat saison 2019-2020

### **\*\* ENTRE LES SOUSSIGNES,**

- La Régie Municipale « le Bascala », dont le siège social est situé à Bruguières, Hôtel de Ville, place de la République, 31150, représenté par M Philippe Plantade, en qualité de Maire de Bruguières, dûment habilité à cet effet.

-----**D'UNE PART,**

**ET**

- Nom et adresse du CE :

-----**D'AUTRE PART,**

### **\*\* IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **Préambule :**

La régie municipale « Le Bascala », dans le cadre de son activité de diffuseur de spectacle, propose aux comités d'entreprises, des tarifs préférentiels pour l'accès aux spectacles programmés au cours de la saison 2019-2020.

#### **Art.1 : Objet :**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le CE et la Régie Municipale « le Bascala » dans le cadre de la saison 2019-2020.

## **Art.2 : Conditions :**

La Régie Municipale « le Bascala » accorde à tout adhérent du comité d'entreprise de \_\_\_\_\_, un accès au tarif réduit pour chacun des spectacles produits par le Bascala. Cette réduction est valable pour deux personnes sur présentation d'un justificatif d'adhésion au CE à l'entrée de la salle.

**2.1.** Cet accord tarifaire n'est pas cumulable avec une autre réduction.

**2.2.** Cet accord ne concernent que les spectacles programmés par le Bascala dont les informations seront transmises au CE.

**2.3.** La Régie Municipale « le Bascala » s'engage à fournir les informations et documents nécessaires à la communication de ces spectacles auprès du CE (programme papier, programme numérisé, flyers, photos, affiches, etc.). Les documents seront adaptés en fonction des demandes et besoins du CE.

**2.4.** Le CE s'engage à diffuser par les moyens dont il dispose, les informations concernant la programmation du Bascala auprès de ses adhérents (newsletter, journal interne, affichage etc.)

## **Art.3 : Durée :**

La présente Convention prend effet dès sa signature par les deux parties.

Le terme de la Convention est fixé au lendemain de la date du dernier spectacle de la saison 2019-2020.

Cet accord n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Bruguières, le \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires originaux.

**CE**

**Philippe Plantade  
Maire de Bruguières**

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

### Renseignements administratifs :

<i>Nom de la structure :</i>	
<i>Adresse de correspondance :</i>	
<i>Nom du contact :</i>	
<i>Adresse mail du contact :</i>	
<i>N° de téléphone du contact :</i>	
<i>Horaire d'ouverture :</i>	

### Renseignements fonctionnels :

<i>Nombre de salariés :</i>	
<i>Existe-t-il une carte d'entreprise :</i>	
<i>Comment communiquez-vous les informations à vos salariés (affichage, mail ...) :</i>	